



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D24 - Adhésion à AQUI O THERMES, cluster thermal Nouvelle-Aquitaine

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D24-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

N° 24 - Adhésion à AQUI O Thermes Cluster thermal de la Région Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Mme la Maire

AQUI O Thermes, cluster thermal Nouvelle-Aquitaine, est une association loi 1901 dont les statuts ont été déposés en Préfecture en juillet 2009. L'assemblée constitutive de l'association a eu lieu le 16 décembre 2009.

La structure est composée de 3 collèges :

- Collège Entreprises qui regroupe 25 des 29 établissements thermaux de Nouvelle-Aquitaine,
- Collège Formation-Recherche,
- Collège Institutionnels où sont présents notamment le Grand DAX et la ROCHE POSAY.

AQUI O Thermes œuvre à l'amélioration de la compétitivité et de la performance des entreprises et des acteurs de la filière thermique Nouvelle-Aquitaine.

Depuis sa création, AQUI O Thermes a su se positionner comme un acteur de référence pour la filière thermique.

- 2011 : labellisé « grappe d'entreprises »
- 2012 : lauréat du programme « Investissement d'avenir »
- 2012 : label de bronze – European Secretariat for Cluster Analysis
- 2013 : lauréat du prix Eco Maires – Trophées Eco Actions
- 2016 : avec la création de la Nouvelle-Aquitaine, le cluster étend son champ d'action aux anciennes régions « Limousin » et « Poitou-Charentes ».

Les objectifs de ce cluster thermal sont :

- échanger les bonnes pratiques, mettre en place des projets collaboratifs et mutualiser des moyens ;
- améliorer la compétitivité et la performance des acteurs de la filière thermique ;
- développer des synergies entre acteurs publics et privés ;
- valoriser la médecine thermique ;
- répondre aux enjeux sociétaux liés au bien-vieillir (prévention santé, détection de la fragilité, parcours santé...).

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D24-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

AQUI O Thermes assure pour les acteurs de la filière thermale de la Nouvelle-Aquitaine la promotion, la mise en place et le suivi du plan thermal 2018-2022. Ce plan thermal, axé sur la médecine thermale et la prévention, vise à renforcer le leadership de la région Nouvelle-Aquitaine en matière de thermalisme de santé via une stratégie thermale partagée et reconnue.

Le cluster thermal Nouvelle-Aquitaine et les acteurs de la filière thermale en Nouvelle-Aquitaine ont travaillé conjointement à l'élaboration de ce plan. Les actions retenues se déclinent à trois niveaux :

- l'établissement thermal ;
- la station thermale ;
- l'écosystème thermal.

Afin de préparer la ville de Saint-Jean-d'Angély à devenir une ville thermale de la Région Nouvelle-Aquitaine, il convient de pouvoir bénéficier de conseils, d'accompagnement et de formation d'un acteur majeur de la filière thermale. Intégrer un écosystème performant en matière de thermalisme serait un atout majeur pour la ville de Saint-Jean-d'Angély.

Le montant de la cotisation annuelle pour intégrer le collège des institutionnels est de 250 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer à AQUI O Thermes, cluster thermal Nouvelle-Aquitaine et de s'acquitter pour l'année 2019 du montant de l'adhésion de 250 €. Celle-ci sera reconduite chaque année au tarif notifié par l'association ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D24-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019

Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.